

RAPPORT N° 03/4-54
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

ANNULATION ET MODIFICATION DES ACTIONS
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN CONSEIL MUNICIPAL

- DU 27 MARS 2002 / RAPPORT N°02/2-08

- ET DU 22 JUIN 2002 / RAPPORT N°02/4-18

CONTRAT DE VILLE 2002 – CREDITS CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES

Par délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'allocation Familiale et la Commune de Sainte Marie portant sur la période 2000/2006.

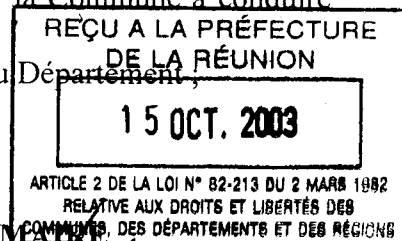
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000-2006 de la politique de la Ville en conformité avec les orientations du Contrat de ville signé entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur les projets 2002 annulés et sur celui modifié dans le cadre de la politique de la Ville, de manière à permettre l'engagement des crédits de la Ville venant en complément de ceux de l'Etat et du Conseil Général (le tableau financier récapitulatif de ces actions est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- A engager l'action de la politique de la Ville pour l'année 2002 en matière d'investissement;
- A engager la part des crédits de la Ville en complément des financements contractualisés.
- A contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- A solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département ;
- A procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/4-54
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

**ANNULATION ET MODIFICATION DES ACTIONS
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN CONSEIL MUNICIPAL**

- DU 27 MARS 2002 / RAPPORT N°02/2-08

- ET DU 22 JUIN 2002 / RAPPORT N°02/4-18

CONTRAT DE VILLE 2002 – CREDITS CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Codes des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-54 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'annulation des projets 2002 ainsi que celui modifié au titre des crédits contractualisés de la politique de la Ville, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Approuve le programme des crédits contractualisés qui complètent l'action modifiée de la politique de la Ville pour l'année 2002.

DELIBERATION N° 03/4-54

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager l'action modifiée de la politique de la Ville pour l'année 2002, à procéder aux inscriptions budgétaires pour les enveloppes contractualisées, ainsi que les crédits de la Ville en ce qui concerne les actions d'investissement figurant en annexe.

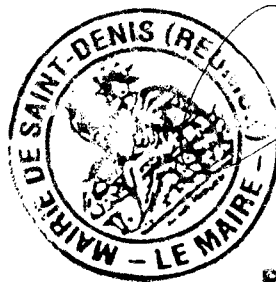
ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

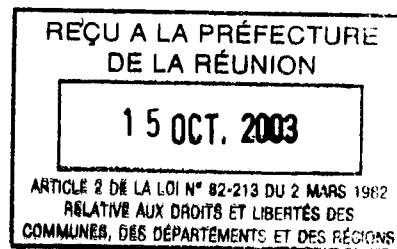
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

- 8 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2002 - RAPPORT N°02/2-08

CONTRAT DE VILLE 2002 - CREDITS CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES (en euros)

Libellés	Crédits contractualisés	Partenaires financiers		Crédits ordinaires	Total CC+CO
		Etat	Dpt		
<u>ANNULE</u>					
Secteur Saint-Denis					
<u>Ecole</u>					
Plan lecture	6 100,00		6 100,00		6 100,00

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VALIDE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2002 - RAPPORT N°02/4-18

Libellés	Crédits contractualisés	Partenaires financiers		Crédits ordinaires	Total CC+CO
		Etat	Dpt		
<u>ANNULE</u>					
Secteur Camélias/Vauban/Montgaillard					
Ateliers MAO et Home Studio	18 376,00	13 806,00	4 570,00	4 594,00	22 970,00
<u>MODIFIE</u>					
Secteur Camélias/Vauban/Montgaillard					
Ateliers MAO	18 376,00	13 806,00	4 570,00	2 794,51	21 170,51